

Pour mémoire une couleur peut constituer une marque mais

..

Categories : [ArtinLex](#)

Date : Thursday September 11th, 2008

C'est le cas pour une nuance de couleurs !

Mais la CJCE rappelle dans l'Affaire Libertel qu'il y a trois conditions de base à cette acceptation :

- si la couleur peut constituer un signe en relation avec des produit ou des service.
- si ce signe peut être représenté graphiquement.
- si ce signe peut servir d'indication d'origine.

Mais c'est aussi le cas pour une combinaison de couleurs !

Dans l'Affaire Heidelberg Bauchemie, il est rappelé qu'une combinaison de couleurs peut constituer une marque :

- si la combinaison de couleur peut constituer un signe en relation avec des produit ou des service.
- s'il s'agit d'un agencement systématique les associant de manière prédéterminée et constante.